

# ADR : formation de base (colis et citerne) ou recyclage

RÉF | 5975

## OBJECTIF ET CONTENU

### Programme

- Module initial et Recyclage colis
  - Les matières dangereuses transportables par la rout
  - Le conditionnement des matières A.D.R.
  - Le certificat de formation
  - Les véhicules destinés au transport de matières A.D.R.
  - La signalisation des matières A.D.R.
  - Les documents de bord
  - Mesures de sécurité
  - Le «code de la route» des matières A.D.R.
  - Les exemptions
  - En cas d'accident
- Module citernes (base et recyclage)
  - Types de transport
  - Comportement sur la route
  - Documents
  - Les gaz
  - Les liquides et les solides
  - Types de réservoirs
  - Public visé par la formation :
  - Les chauffeurs qui transportent des marchandises dangereuses dans d'autres véhicules que des citernes (par exemple, des colis, des IBC, du transport de marchandises en vrac, par bennes ou en containers) doivent être en possession d'un certificat de formation ADR pour le transport autre qu'en citernes.
  - Les chauffeurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses dans des citernes (tels que les camions-citernes, les conteneurs-citernes, les véhicules-batteries, etc...) doivent être en possession d'un certificat de formation ADR pour le transport en citernes.

attestations spécifiques requises pour exercer les qualités

**Certification(s) visée(s)** visées La formation est agréée prime Formelec

**Type de formation** [Sectoriel \(sans contrat de formation reconnu par Bruxelles Formation\)](#)

## ORGANISATION

**Durée** 3 à 4 jours en fonction de la formation (base ou recyclage)

**Début** Ponctuels selon le lieu de la formation choisi plusieurs fois par an selon la formation

**Coût** à partir de 300 eur htva - Coût réduit : 0 -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Formations adressées aux chauffeurs de marchandises.

## Remarques

- Un certificat de formation ADR est obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules qui transportent une des marchandises dangereuses au-delà du seuil des quantités exemptées, quelle que soit la MMA du véhicule.  
Le CRESEPT a été agréé par le SPF Mobilité et Transport pour dispenser des formations aux conducteurs routiers transportant des marchandises dangereuses par la route, à l'exception des matières explosives et radioactives.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler** Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Consultez les dernières dates mentionnées sur le site et inscrivez-vous directement via le formulaire en ligne.
- S'inscrire au plus tard à la fin du mois qui précède le mois de formation.

- Pour toutes questions, vous pouvez contacter le centre au : 02 376 94 74

## Organisme

### **CRESEPT - Centre de recherche et d'étude sur la sécurité**

Avenue W.A. Mozart 4

1620 Drogenbos

Tél: 02 376 94 74

<http://www.cresept.be>